

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de compétences relatives au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 décembre 2023 relative à la fixation des tarifs des services pour l'année 2024,

Vu le devis préalable pour [REDACTED] transmis par [REDACTED]

Il résulte de ces éléments que la concession relative aux services de sépulture est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

Article

Article premier. La concession de sépulture n° 717_2, relative aux services de sépulture, est attribuée temporairement au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

Article 2. Cette concession est accordée à titre de concession pour une durée de 10 ans, prenant effet le 17 juillet 2024 et expirant le 16 juillet 2034

Article 3. La concession est accordée au titre d'une concession funéraire

Article 4. Sous réserve d'avis, la concession de sépulture est attribuée temporairement par une délibération du conseil communautaire de Limoges Métropole, sur proposition du Président de Limoges Métropole, à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

La concession est attribuée au [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture funéraire

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession funéraire - 717_2

1 DOCUMENT - Publié le 17 Septembre 2024



DEC_FUNER_717_2_ATTRIBUTION_CONCESSION-1.pdf
(.pdf, 316,1 Ko)



TÉLÉCHARGER